

# **SKI DE FOND QUÉBEC**

## **RAPPORT FINANCIER ANNUEL**

31 mai 2022

# SKI DE FOND QUÉBEC

## RAPPORT FINANCIER ANNUEL

31 mai 2022

### TABLE DES MATIÈRES

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 3
Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
Bilan	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 15
Renseignements complémentaires	
Annexe A - Subventions	16
Annexe B - Frais d'activités	16
Annexe C - Frais d'administration	17
Annexe D - Programme « Placements Sports »	17



## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil d'administration  
Ski de fond Québec

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme SKI DE FOND QUÉBEC (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mai 2022, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mai 2022, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Amyot Gélinais, s.e.n.s.r.l.*

Sainte-Agathe-des-Monts  
Le 12 septembre 2022

<sup>1</sup> Par CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A115332

# SKI DE FOND QUÉBEC

## RÉSULTATS

Exercice terminé le 31 mai 2022

	2022	2021
<b>PRODUITS</b>		
Subventions (annexe A)	621 082 \$	708 953 \$
Cotisations et inscriptions	246 179	166 449
Sanctions et redevances de courses	19 426	-
Programme « Placements Sports » (annexe D)	105 938	135 059
Autres	44 694	28 504
	1 037 319	1 038 965
<b>CHARGES</b>		
Frais d'activités (annexe B)	729 750	629 092
Frais d'administration (annexe C)	117 785	145 749
Amortissement des immobilisations corporelles	6 542	1 016
Programme « Placements Sports » (annexe D)	153 721	103 012
	1 007 798	878 869
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	29 521 \$	160 096 \$

# SKI DE FOND QUÉBEC

## ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Exercice terminé le 31 mai 2022

	Non affecté	Investi en immo- bilisations	Fonds de réserve Placements Sports	2022 Total	2021 Total
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	290 532 \$	2 927 \$	66 983 \$	360 442 \$	200 346 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	78 094	(790)	(47 783)	29 521	160 096
Virements interfonds et affectations internes (note 10)	(3 225)	3 225	-	-	-
<b>SOLDE À LA FIN</b>	365 401 \$	5 362 \$	19 200 \$	389 963 \$	360 442 \$

# SKI DE FOND QUÉBEC

## BILAN

31 mai 2022

	2022	2021
<b>ACTIF</b>		
<b>ACTIF À COURT TERME</b>		
Encaisse	688 300 \$	404 888 \$
Débiteurs (note 3)	121 567	35 263
Subventions	138 731	126 151
Stocks de fournitures	17 566	13 853
Frais payés d'avance	6 177	-
	972 341	580 155
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 4)</b>	72 363	2 927
	1 044 704 \$	583 082 \$
<b>PASSIF</b>		
<b>PASSIF À COURT TERME</b>		
Créditeurs (note 5)	103 693 \$	81 958 \$
Dépôts de clients	352	39
Subventions de fonctionnement reportées (note 6)	443 697	100 643
	547 742	182 640
<b>DETTE À LONG TERME (note 7)</b>	40 000	40 000
<b>AUTRES SUBVENTIONS REPORTÉES (note 8)</b>	66 999	-
	654 741	222 640
<b>ACTIF NET</b>		
Investi en immobilisations	5 362	2 927
Grevé d'une affectation d'origine externe (note 9)	19 200	66 983
Non affecté	365 401	290 532
	389 963	360 442
	1 044 704 \$	583 082 \$

## ENGAGEMENTS CONTRACTUELS (note 11)

### POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

\_\_\_\_\_, administrateur

\_\_\_\_\_, administrateur



# SKI DE FOND QUÉBEC

## FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 mai 2022

	2022	2021
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent des produits sur les charges	29 521 \$	160 096 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	6 542	1 016
Amortissement des autres subventions reportées	(5 752)	-
	30 311	161 112
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement	256 328	18 590
	286 639	179 702
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Obtention de financement supplémentaire	-	40 000
Encaissement d'autres subventions reportées	72 751	-
	72 751	40 000
<b>ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(75 978)	(753)
<b>AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE</b>	283 412	218 949
<b>ENCAISSE AU DÉBUT</b>	404 888	185 939
<b>ENCAISSE À LA FIN</b>	688 300 \$	404 888 \$

# SKI DE FOND QUÉBEC

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mai 2022

---

### 1. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

#### **Comptabilité par fonds**

Les produits et charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans le fonds d'administration générale.

Le fonds des immobilisations présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations.

#### **Utilisation d'estimations**

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers, sur la valeur nette de réalisation des stocks et sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

#### **Comptabilisation des produits**

L'organisme applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotation sont constatés à titre d'augmentations directes de l'actif net.

Les cotisations sont constatées à titre de produits au prorata dans l'exercice auquel elles se rapportent.

Les produits de collecte de fonds sont constatés lorsque les activités bénéfice ont lieu.

Les autres produits sont constatés à titre de produits lorsque le service a été rendu ou lorsque les biens ont été livrés.

#### **Instruments financiers**

##### *Évaluation initiale*

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à leur juste valeur.

# SKI DE FOND QUÉBEC

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mai 2022

---

### 1. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que cet instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Le coût d'un actif financier ou d'un passif financier issu d'une opération entre apparentés et assorti de modalités de remboursement est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Lorsque l'instrument financier n'est pas assorti de modalités de remboursement, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par l'organisme dans le cadre de l'opération.

#### *Évaluation ultérieure*

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des comptes clients et des subventions à recevoir.

#### **Stocks**

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente moins les coûts estimatifs nécessaires pour réaliser la vente.

#### **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode du solde décroissant et aux taux indiqués ci-dessous :

Mobilier de bureau	20 %
Équipement informatique	30 %
Matériel et équipement	20 %

#### **Subventions reportées**

Les subventions relatives aux immobilisations corporelles sont comptabilisées à titre de subventions reportées puis amorties de la même façon que les immobilisations auxquelles elles se rapportent. Les subventions relatives aux charges sont comptabilisées aux revenus de l'exercice.

# SKI DE FOND QUÉBEC

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mai 2022

---

### 1. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

### 2. MODIFICATION DE MÉTHODE COMPTABLE

#### Instruments financiers - Instruments financiers créés ou échangés dans une opération entre apparentés

La société a adopté les modifications au chapitre 3856, Instruments financiers, relatives à la comptabilisation des instruments financiers créés ou échangés dans une opération entre apparentés.

Ces nouvelles exigences prévoient principalement qu'un tel instrument financier soit initialement évalué au coût. Ce coût dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement :

- dans le cas d'un instrument financier qui n'est pas assorti de modalités de remboursement, son coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par la société;
- dans le cas d'un instrument financier assorti de modalités de remboursement, son coût est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur.

L'évaluation ultérieure dépend de la méthode utilisée initialement et sera généralement le coût, diminué pour tenir compte de la dépréciation, ou la juste valeur.

Conformément aux dispositions transitoires, de tels instruments financiers qui existent à la date de première application, soit le 1er juin 2021, sont évalués comme suit. Le coût d'un instrument qui n'est pas assorti de modalités de remboursement est réputé correspondre à sa valeur comptable selon les états financiers de l'organisme, déduction faite des pertes de valeur, à la date d'ouverture de la première période présentée à titre comparatif pour la période de première application des modifications, soit le 1er juin 2020. La juste valeur d'un instrument qui est un placement dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif est déterminée à cette même date. Le coût d'un instrument assorti de modalités de remboursement est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur à cette même date.

L'adoption de ces nouvelles exigences n'a eu aucune incidence sur les états financiers de la société.

# SKI DE FOND QUÉBEC

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mai 2022

### 3. DÉBITEURS

	2022	2021
Clients	98 542 \$	20 345 \$
Taxes	23 025	14 918
	121 567 \$	35 263 \$

### 4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2022		2021	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier de bureau	5 877 \$	827 \$	5 050 \$	886 \$
Équipement informatique	24 559	6 513	18 046	2 041
Matériel et équipement	51 780	2 513	49 267	-
	82 216 \$	9 853 \$	72 363 \$	2 927 \$

### 5. CRÉDITEURS

	2022	2021
Fournisseurs	68 476 \$	40 053 \$
Salaires et vacances	34 091	37 911
Retenues à la source et contributions	1 126	3 994
	103 693 \$	81 958 \$

# SKI DE FOND QUÉBEC

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mai 2022

### 6. SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT REPORTÉES

Les subventions reportées à court terme présentées au fonds d'administration représentent des subventions reçues, mais non utilisées au cours de l'exercice et pouvant être utilisées pour couvrir les charges de fonctionnement des exercices subséquents relatives aux programmes suivants :

	2022	2021
Perfectionnement des officiels	8 081 \$	8 081 \$
Jeux du Canada para-nordiques	4 030	4 030
Courses et camps	970	970
Géoréférencement	161 202	45 000
Mandat plein air	72 543	30 000
Para-nordiques	-	467
Jeux du Canada	12 095	12 095
MÉQ - Programme de soutien au développement de l'excellence	113 757	-
MEQ - Sentiers et sites d'activités de plein air	70 477	-
MÉQ - Élite	542	-
	<b>443 697 \$</b>	<b>100 643 \$</b>

	2022	2021
Solde au début	100 643 \$	9 051 \$
Plus : contributions reçues au cours de l'exercice	547 218	91 592
	647 861	100 643
Moins : montant constaté à titre de produits de l'exercice	(204 164)	-
Solde à la fin	<b>443 697 \$</b>	<b>100 643 \$</b>

### 7. DETTE À LONG TERME

	2022	2021
Emprunt du « Compte d'urgence pour entreprises canadiennes », garanti par le gouvernement du Canada, sans intérêt, échéant en décembre 2023 <sup>(a)</sup>	40 000 \$	40 000 \$

# SKI DE FOND QUÉBEC

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mai 2022

### 7. DETTE À LONG TERME (suite)

(a) L'organisme a obtenu un emprunt totalisant 60 000 \$ dans le cadre du « Compte d'urgence pour entreprises canadiennes ». Si l'organisme rembourse 40 000 \$ d'ici le 31 décembre 2023, le solde de 20 000 \$ fera l'objet d'une radiation. Sinon, le solde de l'emprunt portera intérêt au taux de 5 % et sera remboursable par mensualités, incluant le capital et les intérêts, jusqu'à l'échéance en décembre 2025. Étant raisonnablement certain de rembourser 40 000 \$ d'ici le 31 décembre 2023, l'organisme a constaté 20 000 \$ au résultat net au moment de l'octroi de l'emprunt.

### 8. AUTRES SUBVENTIONS REPORTÉES

Les subventions relatives aux immobilisations sont comptabilisées à titre d'apports reportés puis amorties de la même façon que les immobilisations auxquelles elles se rapportent.

	2022	2021
Sentiers et sites d'activités de plein air	40 099 \$	- \$
Géoréférencement	17 451	-
PSFSQ	9 449	-
	66 999 \$	- \$

	2022	2021
Solde au début	- \$	- \$
Plus : contributions reçues au cours de l'exercice	72 751	-
Moins : montant constaté à titre de produits de l'exercice	(5 752)	-
Solde à la fin	66 999 \$	- \$

Au cours de l'exercice, l'organisme a bénéficié d'une subvention de 20 752 \$ provenant du MEQ pour l'achat d'équipements, d'équipements informatiques et mobiliers dans le cadre du projet de géoréférencement des sentiers et d'une subvention de 40 779 \$ provenant du MEQ pour l'achat d'équipements dans le cadre du projet de sentiers et sites d'activités de plein air et d'une subvention de 11 220 \$ provenant du MEQ pour l'achat d'équipements informatiques dans le cadre du programme d'aide financière PSFSQ.

# SKI DE FOND QUÉBEC

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mai 2022

---

### 9. PROGRAMME « PLACEMENTS SPORTS »

L'organisme « Ski de fond Québec » cède la propriété de 20 % des dons admissibles à « Placements Sports » ainsi que 20 % de l'appariement correspondant reçu en vertu de ce programme à la « Fondation Grand Montréal ». Ces montants ne figurent pas dans l'actif de « Ski de fond Québec » car la propriété et la gestion ont été cédées à la « Fondation Grand Montréal » pour une période minimale de 10 ans. Au 31 mai 2022, la juste valeur marchande des sommes cédées à la « Fondation Grand Montréal » s'élève à 136 359 \$ (2021 - 120 879 \$).

### 10. VIREMENTS INTERFONDS

Durant l'exercice, un montant de 3 225 \$ a été viré de l'actif net non affecté à l'actif net investi en immobilisations pour financer l'acquisition d'immobilisations corporelles au montant de 75 976 \$ diminué des apports reportés reçus de 72 751 \$.

### 11. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'organisme s'est engagé par baux et par contrats de location. Le solde des engagements suivant ces baux et contrats, exclusion faite des clauses escalatoires d'impôts fonciers et autres, s'établit à 1 290 \$ et est exigible au cours du prochain exercice.

### 12. ÉVÉNEMENT IMPORTANT

Au mois de mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a décrété une pandémie mondiale due au nouveau coronavirus (COVID-19). Cette situation est en constante évolution et les mesures mises en place ont de nombreux impacts économiques sur les plans mondial, national, provincial et local.

Les impacts de ces événements sur l'organisme et ses activités sont comptabilisés au moment où ils sont connus et peuvent faire l'objet d'une évaluation.



# SKI DE FOND QUÉBEC

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mai 2022

---

### 13. INSTRUMENTS FINANCIERS

#### Risque de crédit

Les principaux risques de crédit pour l'organisme sont liés aux comptes clients et aux effets à recevoir. L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et n'a pratiquement jamais de créances douteuses.

Pour les subventions à recevoir, l'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants qu'il a la quasi-certitude de recevoir en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

# SKI DE FOND QUÉBEC

## RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Exercice terminé le 31 mai 2022

	2022	2021
<b>ANNEXE A - SUBVENTIONS</b>		
MEQ - Élite	72 999 \$	45 500 \$
MEQ - Courses et camps para-nordiques	11 732	5 703
MEQ - Jeux du Canada	12 095	-
MEQ - Jeux du Canada para-nordiques	8 060	-
MEQ - Engagement des entraîneurs	97 500	97 500
MEQ - Événements sportifs	35 500	-
MEQ - Géoréférencement des sentiers	74 297	-
MEQ - Perfectionnement des entraîneurs	3 500	3 500
MEQ - Perfectionnement des officiels	3 500	-
MEQ - PSFSQ	95 920	219 560
MEQ - RNSFQ	54 957	-
MEQ - Sentiers et sites d'activités de plein air	1 445	-
Institut National du Sport	28 000	33 110
Ski de fond Canada - Para-nordiques	16 828	12 389
Subvention salariale d'urgence	53 297	157 691
Subvention du « Compte d'urgence pour entreprises canadiennes »	-	20 000
Autres subventions	45 700	114 000
Amortissement des autres subventions reportées	5 752	-
	<b>621 082 \$</b>	<b>708 953 \$</b>

## ANNEXE B - FRAIS D'ACTIVITÉS

Salaires et charges sociales	19 506 \$	66 914 \$
Contributions à des organismes	22 526	105 967
Coupe Québec	31 855	-
Entretien du matériel roulant	-	639
Équipement	205	11 367
Formation	322	1 185
Frais - Équipe du Québec	115 086	105 643
MEQ - Courses et camps para-nordiques	8 001	5 582
MEQ - Engagement des entraîneurs	127 762	146 761
MEQ - Événements sportifs	35 792	-
MEQ - Géoréférencement des sentiers	74 297	-
MEQ - Jeux du Canada	12 935	-
MEQ - Jeux du Canada para-nordiques	2 905	-
MEQ - Perfectionnement des entraîneurs	3 287	4 837
MEQ - Perfectionnement des officiels	2 496	-
MEQ - RNSFQ	55 157	-
MEQ - Sentiers et sites de pratique d'activités de plein air	1 445	-
Matériel	34 662	18 453
Para-nordiques	6 000	12 389
Ski de fond Canada - Cotisations et inscriptions	57 488	34 220
Sous-traitants	47 442	41 972
Subventions - Projets spéciaux	70 581	73 163
	<b>729 750 \$</b>	<b>629 092 \$</b>

# SKI DE FOND QUÉBEC

## RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Exercice terminé le 31 mai 2022

	2022	2021
<b>ANNEXE C - FRAIS D'ADMINISTRATION</b>		
Salaires et charges sociales	114 785 \$	110 008 \$
Fournitures de bureau et papeterie	74	493
Frais bancaires	1 161	738
Frais de représentation	1 729	75
Services comptables et autres services professionnels	-	8 459
Services juridiques	-	24 301
Taxes et permis	36	36
Télécommunications	-	1 639
	<b>117 785 \$</b>	<b>145 749 \$</b>
<b>ANNEXE D - PROGRAMME « PLACEMENTS SPORTS »</b>		
<b>PRODUITS</b>		
Dons admissibles au programme « Placements Sports »	17 300 \$	34 600 \$
Dons non admissibles au programme « Placements Sports »	24 059	35 475
Fonds de réserve	60 098	53 976
Intérêts	4 481	11 008
	<b>105 938</b>	<b>135 059</b>
<b>CHARGES</b>		
Salaires et charges sociales	70 073	71 770
Frais de fonctionnement	83 648	31 242
	<b>153 721</b>	<b>103 012</b>
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<b>(47 783) \$</b>	<b>32 047 \$</b>